

Tan&Sense® Expression





Tan&Sense® Expression est une sélection de tanins purs de chêne de qualité merrain et de tanins de pellicule de raisin.



CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

- Formulation : Préparation spécifique à base de tanins issus de chênes toastés de qualité merrain et de pellicules de raisins.
- Intérêt œnologique: Tan&Sense® Expression est sélectionné pour sa grande qualité, qui participe à la gestion du potentiel d'oxydoréduction tout en respectant l'équilibre et le fruité du vin. Il s'utilise sur vins blancs, rosés ou rouges.



MODE D'EMPLOI

- Instantanément soluble, Tan&Sense® Expression est prêt à l'emploi. Dissoudre dans 10 fois son poids de vin, puis incorporer à la cuve au cours d'un remontage ou d'un transfert afin d'obtenir une parfaite homogénéisation. Il s'emploie au cours de l'élevage et jusqu'à quelques semaines avant l'embouteillage.
- **Dose d'emploi :** Vins rouges : 1 à 15 g/hL. Vins blancs et rosés : 0,5 à 3 g/hL. La dose d'emploi des tanins dépend de chaque type de vin et des impératifs œnologiques à atteindre. Demandez conseil à votre œnologue afin de veiller à respecter le codex œnologique (OIV).

Lamothe-Abiet met à disposition des échantillons monodoses par bouteille afin de simplifier la détermination des doses de traitement.



SPÉCIFICATIONS

PHYSIQUES

• Aspect et couleur : Granulé brun

CHIMIQUES

- Phénols totaux : > 65 %
- Humidité : < 10 %
- \bullet Cendres : <4~%

LIMITES

- Matières insolubles (eau) : < 2 %
- **Plomb** : < 5 mg/kg
- Mercure : < 1 mg/kg
- Arsenic : < 3 mg/kg
- **Fer** : < 50 mg/kg



CONDITIONNEMENT & CONSERVATION

- ◆ Cartons de 4 sachets de 250 g.
- Conserver dans son emballage d'origine hermétiquement clos, dans un lieu frais, propre, sec et sans odeur. Respecter la DLUO inscrite sur l'emballage. Utiliser rapidement après ouverture.

GD/20-07-2021. Pour usage œnologique. Informations données à titre indicatif et en l'état actuel de nos connaissances, sans engagement ni garantie. Les conditions d'utilisation du produit sont soumises au bon respect de la législation et des normes en vigueur. Conforme au Règlement UE n°2019/934 (et ses modifications).